

**CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES-LE-SEC**  
**SEANCE DU 05 AVRIL 2022**  
**PROCES VERBAL**

L'an deux mil vingt deux, le cinq avril, à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 31 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude REGNIEZ, Maire.

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard
1	REGNIEZ Claude	P			
2	COLEAU Olivier	P			
3	PLACIDE Carole	P	X		
4	CARPENTIER Dominique	P			
5	MENEGHETTI Audrey	P			
6	RAMETTE Jean Marie	P			
7	FLEUET Laurence	P			
8	FIEVEZ Daniel	P			
9	HELBECQUE Nathalie	E		Placide Carole	
10	DELOFFRE Virginie	P			
11	BAYET Geoffrey	A			
12	DOUCHEMENT Marie	A			
13	DELVAUX Eric	P	X		
14	TISON Sophie	E		Delvaux Eric	
15	MUYS Vincent	P			
<b>Nombre de conseillers présents</b>		<b>11</b>	<b>Nombre de procuration</b>		<b>2</b>
<b>Nombre de conseillers absents</b>		<b>4</b>	<b>Nombre de voix</b>		<b>13</b>

Secrétaire de séance : Madame Deloffre Virginie

*Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 23 mars 2022 qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller et sollicite les remarques éventuelles.*

*Aucune remarque n'est formulée.*

*Le compte rendu de la séance du 23 mars 2022 est approuvé.*

**EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, ont introduit, dans le code général des collectivités territoriales (CGCT), des nouvelles dispositions en matière de transparence de la vie publique.

L'article L2123-24-1-1 du CGCT précise que les communes établissent un état de l'ensemble des indemnités versées aux élus, lequel est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget.

A ce titre, il présente l'état annuel des indemnités des élus municipaux.

## 1. BUDGET COMMUNAL

### a) Compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte de gestion de l'exercice 2021 qui s'établit comme suit :

#### ➤ Section de fonctionnement :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>
011	Charges à caractère général	312 214,95 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	514 617,64 €
014	Atténuations de produits	4 313,00 €
65	Autres charges de gestion courante	58 576,18 €
66	Charges financières	25 082,87 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	148,86 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 588,82 €
<b>Total dépenses</b>		<b>945 542,32 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>
013	Atténuations de charges	39 920,21 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	35 190,32€
73	Impôts et taxes	948 666,02 €
74	Dotations, subventions et participations	198 429,30€
75	Autres produits de gestion courante	21 943,66 €
77	Produits exceptionnels	10 096,66€
<b>Total recettes</b>		<b>1 254 246,17 €</b>

<b>Résultat net</b>		<b>308 703,85 €</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	251 472,08 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>560 175,93 €</b>

#### ➤ Section d'investissement :

<b>Dépenses d'investissement</b>			
<b>Chap. / opérations</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	782 311,35 €	- €
21	Immobilisations Corporelles	260 777,68€	151 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 422,00 €	- €
<b>Totaux</b>		<b>1 044 511,03€</b>	<b>151 000,00 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>Chap. / opérations</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 588,82€	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	160 436,51 €	- €
13	Subventions d'investissement reçues	872 650,32 €	43 108,00 €
<b>Totaux</b>		<b>1 063 675,65 €</b>	<b>43 108,00 €</b>

<b>Résultat net</b>		<b>19 164,62 €</b>
001	Excédent d'investissement reporté	293 755,40 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>312 920,02 €</b>
<b>Total des restes à réaliser Dépenses</b>		<b>151 000,00 €</b>
<b>Total des restes à réaliser Recettes</b>		<b>43 108,00 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>205 028,02 €</b>

**Décision du Conseil municipal :**

A la majorité, par 10 voix pour et 3 abstentions (Delvaux E. Tison S. Muys V.), le Conseil approuve le compte de gestion 2021 du budget principal.

**b) Compte administratif du budget principal**

Monsieur le Maire propose de désigner un Président de séance pour cette question.

Est désigné Monsieur Olivier COLEAU qui présente le compte administratif 2021 du budget principal :

➤ **Section de fonctionnement :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>
011	Charges à caractère général	312 214,95 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	514 617,64 €
014	Atténuations de produits	4 313,00 €
65	Autres charges de gestion courante	58 576,18 €
66	Charges financières	25 082,87 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	148,86 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 588,82 €
<b>Total dépenses</b>		<b>945 542,32 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>
013	Atténuations de charges	39 920,21 €

70	Produits des services, domaine et ventes diverses	35 190,32€
73	Impôts et taxes	948 666,02 €
74	Dotations, subventions et participations	198 429,30€
75	Autres produits de gestion courante	21 943,66 €
77	Produits exceptionnels	10 096,66€
<b>Total recettes</b>		<b>1 254 246,17 €</b>

<b>Résultat net</b>		<b>308 703,85 €</b>
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>251 472,08 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>560 175,93 €</b>

➤ **Section d'investissement :**

<b>Dépenses d'investissement</b>			
<b>Chap. / opérations</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	782 311,35 €	- €
21	Immobilisations Corporelles	260 777,68€	151 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 422,00 €	- €
<b>Totaux</b>		<b>1 044 511,03€</b>	<b>151 000,00 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>Chap. / opérations</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 588,82€	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	160 436,51 €	- €
13	Subventions d'investissement reçues	872 650,32 €	43 108,00 €
<b>Totaux</b>		<b>1 063 675,65 €</b>	<b>43 108,00 €</b>

<b>Résultat net</b>		<b>19 164,62 €</b>
<b>001</b>	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>293 755,40 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>312 920,02 €</b>
<b>Total des restes à réaliser Dépenses</b>		<b>151 000,00 €</b>
<b>Total des restes à réaliser Recettes</b>		<b>43 108,00 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>205 028,02 €</b>

En l'absence de question, Monsieur Claude REGNIEZ quitte la séance et Monsieur le Président fait procéder au vote.

**Décision du Conseil municipal :**

**A la majorité, par 9 voix pour et 3 abstentions (Delvaux E. Tison S. Muys V.), le Conseil approuve le compte administratif 2021 du budget principal.**

Monsieur Claude REGNIEZ, Maire, rejoint la séance.

### **c) Affectation des résultats du budget principal**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le résultat comptable de l'exercice 2021 s'établit comme suit :

	<b>Budget principal</b>
Résultat de clôture - fonctionnement	560 175,93 €
Résultat de clôture – investissement	312 920,02€
Reste à Réaliser – investissement Dép	-151 000,00 €
Reste à Réaliser – investissement Recet	43 108,00 €
Résultat cumulé d'investissement	205 028,02 €

L'affectation des résultats se décompose donc comme suit :

- **Affectation en réserve (Art. 1068) :** 300 000,00 €
- **R002 Excédent de fonctionnement reporté :** 260 175,93 €
- **R001 Excédent d'investissement reporté :** 312 920,02 €

### **Décision du Conseil municipal :**

**A la majorité, par 10 voix pour et 3 abstentions (Delvaux E. Tison S. Muys V.), le Conseil approuve l'affectation des résultats du budget principal.**

### **d) Budget primitif 2022**

Monsieur le Maire rappelle les travaux des diverses commissions dans le cadre de la préparation du budget primitif de cette année et remercie les membres de leur participation.

#### **Budget commission vie scolaire Affaires sociales et culturelles**

En ce qui concerne cette commission, le montant du budget s'élève à 79800 € ce budget en hausse du fait de la création d'une classe supplémentaire en septembre 2022.

Il prend en compte le centre de loisirs, le périscolaire, la cantine, les fournitures scolaires pour l'école les animations pour les enfants ainsi que l'ensemble des concours et différents évènements sociaux et culturels.

Cette enveloppe est dispatchée dans une multitude d'article du budget : fourniture, repas, transport, fêtes et cérémonies etc...

#### **Budget commission fêtes et cérémonies**

Pour cette commission l'ensemble de l'article du budget s'élève à 37600 € et prend en compte les diverses manifestations.

Cette enveloppe a été revue à la hausse pour permettre des manifestations supplémentaires à la sortie de la période compliquée du COVID et permettre une cohésion renforcée des habitants entre eux dans la commune, dans cet article budgétaire apparaissent également certaines dépenses au profit de la commission vie scolaire, affaires sociales et culturelles.

Pour ces deux commissions la commission finances valide l'ensemble des projets qui sont tout entier dévolus aux avesnoises et avesnois et qui permettent d'entretenir le lien social si important dans notre village.

### **Budget commission travaux**

En ce qui concerne cette commission, un bilan complet de la situation du patrimoine de la commune a été réalisé en 2020. Ce bilan a fait apparaître un état déplorable de certaines toitures des bâtiments communaux et de nombreux travaux de voirie et d'entretien nécessaire à la sécurité de toutes et de tous. A l'issue a été décidé en 2021 une rénovation de ce patrimoine qui devra être réalisée en 2022.

Compte tenu de la situation de l'endettement communal (remboursement en capital à hauteur de 85 000 annuel et 30 000 en intérêts) et du coût annuel (environ 50 000 euros jusqu'en 2028) que représente le budget annexe « des commerces ».

La commission a décidé :

- en fonctionnement de ne financer que 47 000 euros sur les 66 000 euros pour les travaux nécessaires.
- en investissement de financer 69 500 euros pour 2022 sur les 104 090 euros demandés par la commission auxquels viennent s'ajouter les dépenses engagées en 2021 et le remboursement de la dette.

DEPENSES 2022	
RENOVATIONS PATRIMOINE	732 000,00 €
SECURITE ECOLE - RADARS PEDAGOGIQUES	23 000,00 €
MOBILIER	10 000,00 €
INFORMATIQUE ECOLE	24 000,00 €
AMENAGEMENT MORQUENNE	155 000,00 €
REMBOURSEMENT CAPITAL PRETS	60 000,00 €
REMBOURSEMENT CAPH EGLISE	23 000,00 €
<b>CHARGES PROJETS VALIDES ET REMBOURSEMENT DE LA DETTE</b>	<b>1 027 000,00 €</b>

BESOINS CONSTATES	PROPOSES	VALIDES
ACHAT CAVE URNE	5 000,00 €	5 000,00 €
CREATION JARDIN CAVE URNE	3 000,00 €	3 000,00 €
CONTRUCTIONS 2 GARAGES	12 240,00 €	0
POSE RAMPE INOX SALLE ANNEXE	8 850,00 €	0,00 €
ECLAIRAGE LOTISSEMENT JEAN BART	7 000,00 €	0

ACQUISITION D'UN TRACTEURS 30/40cv	55 000,00 €	55 000,00 €
ACHAT DESHERBEUR MECANIQUE	6 500,00 €	6 500,00 €
REPLACEMENT CAMION IVECO	2 000,00 €	0
BROYEUR DE BRANCHE SUR TRACTEUR	4 500,00 €	0
<b>TOTAL BESOINS CONSTATES</b>	<b>104 090,00 €</b>	<b>69 500,00 €</b>

Pour renforcer l'information des citoyens et des élus et faciliter la compréhension du budget, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières et essentielles doit être jointe au budget primitif 2022 et au compte administratif 2021. Ces documents sont annexés au présent compte rendu en pièces annexes n°2 et 3.

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil le budget primitif de l'exercice 2022, qui s'établit comme suit :

➤ **Section de fonctionnement :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
011	Charges à caractère général	474 704,06 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	564 300,00€
014	Atténuations de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	322 975,93 €
66	Charges financières	19 372,75 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00€
68	Dotations provisions semi-budgétaires	150,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 739,37 €
<b>Total dépenses</b>		<b>1 388 242,11€</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
013	Atténuations de charges	10 000,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	24 500,00 €
73	Impôts et taxes	893 529,18 €
74	Dotations, subventions et participations	179 537,00 €
75	Autres produits de gestion courante	20 500,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	260 175,93 €
<b>Total recettes</b>		<b>1 388 242,11 €</b>

➤ **Section d'investissement :**

<b>Recettes d'investissement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
10	Dotations, fonds divers réserves	368 891,00 €

16	Opérations financières	0,00 €
13	Subventions investissement	586 362,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
001	Excédent invt reporté	312 920,02 €
024	Produits des cessions d'Immo.	0,00 €
040	Opér.ordre de transfert entre sections	4 739,37 €
<b>Total recettes</b>		<b>1 272 912,39 €</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
16	Opérations financières	84 064,64 €
21	Immobilisations corporelles	1 185 847,75 €
27	Autres immo. financières	3 000,00 €
<b>Total Dépenses</b>		<b>1 272 912,39 €</b>

### **Décision du Conseil municipal :**

**A la majorité, par 10 voix pour et 3 voix contre (Delvaux E. Tison S. Muys V.), le Conseil approuve le budget primitif 2022 du budget principal.**

Monsieur le Maire rappelle que les divers projets, proposés par la commission des travaux et validés par la commission des finances, ont tous été validés par le vote du budget. La réalisation de ces projets étant conditionnée par l'obtention de subventions des divers partenaires de la collectivité (Région, Département, Caisse d'Allocations Familiales, CAPH), des dossiers de demande de subvention seront déposés auprès de ceux-ci, dans le cadre de sa délégation.

## **2. BUDGET ANNEXE COMMERCE**

### **a) Compte de gestion 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget annexe « commerces » qui s'établit comme suit :

#### **➤ Section de fonctionnement :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>
011	Charges à caractère général	7 774,11 €
65	Autres charges de gestion courante	0,0 €
66	Charges financières	9 899,08 €



023	Virement à la section d'investissement	- €
<b>Total dépenses</b>		<b>17 673,19 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>
74	Dotations, subventions et participations	- €
75	Autres produits de gestion courante	59 583,14 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
<b>Total recettes</b>		<b>59 583,14€</b>

<b>Résultat net</b>		<b>41 909,95 €</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	68 487,07€
<b>Résultat de clôture</b>		<b>110 397,02€</b>

➤ **Section d'investissement :**

<b>Dépenses d'investissement</b>			
<b>Chap./Articles</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	66 666,68 €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €
<b>Total dépenses</b>		<b>66 666,68 €</b>	<b>- €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>Chap./Articles</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 833,34 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	455,00 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €
<b>Total recettes</b>		<b>65 288,34 €</b>	<b>- €</b>

<b>Résultat net</b>		<b>- 1 378,34 €</b>
001	Déficit d'investissement reporté	- 64 833,34 €
<b>Résultat de clôture et cumulé</b>		<b>- 66 211,68 €</b>

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

**Décision du Conseil municipal :**

**A la majorité, par 10 voix pour et 3 abstentions (Delvaux E. Tison S. Muys V.), le Conseil approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe.**

**b) Compte administratif 2021**

Monsieur le Maire propose de désigner un Président de séance pour cette question.

Est désigné Monsieur Olivier COLEAU qui présente le compte administratif 2021 du budget annexe des commerces :

➤ **Section de fonctionnement :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>
011	Charges à caractère général	7 774,11 €
65	Autres charges de gestion courante	0,0 €
66	Charges financières	9 899,08 €
023	Virement à la section d'investissement	- €
<b>Total dépenses</b>		<b>17 673,19 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>
74	Dotations, subventions et participations	- €
75	Autres produits de gestion courante	59 583,14 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
<b>Total recettes</b>		<b>59 583,14€</b>

<b>Résultat net</b>		<b>41 909,95 €</b>
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>68 487,07€</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>110 397,02€</b>

➤ **Section d'investissement :**

<b>Dépenses d'investissement</b>			
<b>Chap./Articles</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	66 666,68 €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €
<b>Total dépenses</b>		<b>66 666,68 €</b>	<b>- €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>Chap./Articles</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 833,34 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	455,00 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €
<b>Total recettes</b>		<b>65 288,34 €</b>	<b>- €</b>

<b>Résultat net</b>		<b>- 1 378,34 €</b>
<b>001</b>	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>- 64 833,34 €</b>
<b>Résultat de clôture et cumulé</b>		<b>- 66 211,68 €</b>

En l'absence de questions, Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur le Président fait procéder au vote.

**Décision du Conseil municipal :**

**A la majorité, par 9 voix pour et 3 abstentions (Delvaux E. Tison S. Muys V.), le Conseil approuve le compte administratif 2021 du budget annexe.**

Monsieur le Maire rejoint la séance.

**c) Affectation des résultats**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le résultat comptable de l'exercice 2021 s'établit comme suit :

	<b>Budget annexe Commerces</b>
Résultat de clôture - fonctionnement	110 397,02 €
Résultat de clôture – investissement	-66 211,68€
Reste à Réaliser - investissement	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement	-66 211,68 €

Monsieur le Maire propose donc au Conseil l'affectation des résultats suivante :

- **Art. 1068 - Affectation en réserve :** 66 211,68 €
- **R002 - Excédent de fonctionnement reporté :** 44 185,34 €

**Décision du Conseil municipal :**

**A la majorité, par 10 voix pour et 3 abstentions (Delvaux E. Tison S. Muys V.), le Conseil approuve l'affectation des résultats du budget annexe.**

**d) Budget primitif 2022**

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « commerces », qui s'établit comme suit :

**➤ Section de fonctionnement :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
011	Charges à caractère général	9 600,67€
66	Charges financières	11 417,99 €
65	Charges de gestion courante	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	66 666,68 €
<b>Total dépenses</b>		<b>87 685,34 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
75	Autres produits de gestion courante	43 500,00 €

77	Participation communale	0,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	44 185,34 €
<b>Total recettes</b>		<b>87 685,34 €</b>

➤ **Section d'investissement :**

<b>Dépenses d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	70 666,68 €
21	Travaux de bâtiments	0,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	66 211,68€
<b>Total dépenses</b>		<b>136 878,36 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	66 211,68 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	4000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	66 666,68 €
<b>Total recettes</b>		<b>136 878,36 €</b>

**Décision du Conseil municipal :**

**A la majorité, par 10 voix pour et 3 voix contre (Delvaux E. Tison S. Muys V.), le Conseil approuve le budget primitif 2022 du budget annexe.**

**3. Taux de fiscalité directe locale**

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation. En conséquence, en 2021, suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19,29% est additionner au taux communal.

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition et de reconduire les taux appliqués en 2021 :

	<b>Taux 2021</b>	<b>Taux 2022</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	40,45% (21,16%+19,29%)	40,45%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88,58%	88,58%

**Décision du Conseil municipal :**

**A la majorité, par 11 voix pour et 2 abstentions (Delvaux E. Tison S.), le Conseil vote le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 40,45% et le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 88,58%.**

**4. Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le comptable public n'a pas pu recouvrer des titres suivants relatifs à la redevance d'occupation du domaine public par GRDF. En effet,

la délibération afférente n'a pas été prise. Il propose, en conséquence, l'admission en non-valeur de ces titres pour un montant de 757,40 €.

**Décision du Conseil municipal :**

**A la majorité, par 10 voix pour et 3 abstentions (Delvaux E. Tison S. Muys V.), le Conseil décide l'admission en non-valeur des titres n° 225/2018, n°224/2018, n°189/2019 et n° 190/2019 pour un montant de 757,40 €.**

**5. Réévaluation de la dotation pour les fournitures scolaires**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Carole Placide, adjointe aux affaires scolaires.

Pour mémoire, pour l'année scolaire 2021/2022, la dotation a été fixée à 35 € / élèves, en comptant 28 élèves par classe du CP au CM2 (soit 980 € / classe) et 30 élèves par classe en maternelle (soit 1050 € / classe). La dotation était donc de 6020 € au total.

Pour l'année scolaire 2022/2023 :

Elèves prévus actuellement par classe :

Maternelles :

TPS 4

PS 9

MS 20

GS 13

Ce qui fait 46 élèves, donc une moyenne de 23 élèves par classe

Elémentaires

CP 25

CE1 18

CE2 20

CM1 19

CM2 24

Après discussion, la commission décide de proposer au Conseil municipal une dotation scolaire ainsi répartie :

- 35 € / élève de classe élémentaire

- 40 € / élève de classe maternelle

En se basant sur un effectif par classe égal au nombre d'élèves prévus au 15 avril plus 3.

La dotation serait ainsi de 6315 € si les effectifs se maintiennent.

**Décision du Conseil municipal :**

**A la majorité, par 10 voix pour et 3 abstentions (Delvaux E. Tison S. Muys V.), le Conseil décide d'approuver la proposition validée par la commission des affaires scolaires soit une dotation de 6315 € par an pour l'école.**

**6. Tarification des activités périscolaires et de la cantine à compter du 01 septembre 2022**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Carole Placide, adjointe aux affaires scolaires.

Par délibération en date du 13 avril 2021, le prix unitaire des repas servis lors de la restauration scolaire a été fixé à 3,30€.

Par délibération en date du 13 avril 2021, les activités périscolaires sont facturées sur la base de 0,60€/demi-heure.

La loi « Egalim » visant à l'approvisionnement à hauteur de 50% de produits durables, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique entraîne une incidence sur les achats de denrées. Le prix du repas des maternels et des primaires est passé de 2,28€ TTC à 2,67€ TTC.

Constatant l'augmentation du coût des prestations (coûts de personnel, prix du repas, chauffage des locaux, ...), dont le reste à charge pèse de plus en plus sur le budget communal, Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'augmenter les tarifs à compter de la rentrée de septembre 2022 :

- De fixer le prix unitaire d'un repas servis lors de la restauration scolaire à 3,70 € par repas,
- De fixer les activités du périscolaire à 0,75€ par demi-heure.

#### **Décision du Conseil municipal :**

**A la majorité, par 10 voix pour et 3 contre (Delvaux E. Tison S. Muys V.), le Conseil municipal décide de :**

- **De fixer le prix unitaire d'un repas servis lors de la restauration scolaire à 3,70 € par repas**

**A la majorité, par 10 voix pour et 3 contre (Delvaux E. Tison S. Muys V.), le Conseil municipal décide de :**

- **De fixer les activités du périscolaire à 0,75€ par demi-heure.**

**Les nouveaux tarifs s'appliqueront aux prestations dont la date de réalisation est postérieure ou égale au 01 septembre 2022.**

#### **7. Questions diverses**

- **1 : Préparation des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire,**



**Claude REGNIEZ**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Regniez", written over a white background.